

RÈGLEMENTATION SPÉLÉOLOGIE

Une **autorisation** est toujours nécessaire pour pratiquer la spéléologie dans la Zone Périphérique et dans le Parc Naturel (INAGA).

Le Parc Naturel de la Scie et les Canons de Guara il dispose de 3 Centres d'Interprétation où tu pourras trouver plus d'information sur les valeurs naturelles et culturelles qu'il héberge, et les activités qui peuvent être réalisées (une escalade, une spéléologie, une descente de ravins, senderismo, etc.).



Parc Naturel
Sierra y Cañones de Guara



Règlementation escalade et spéléologie

Décret 164/1997, du Gouvernement de l'Aragon



DIRECTIONS D'INTÉRÊT:



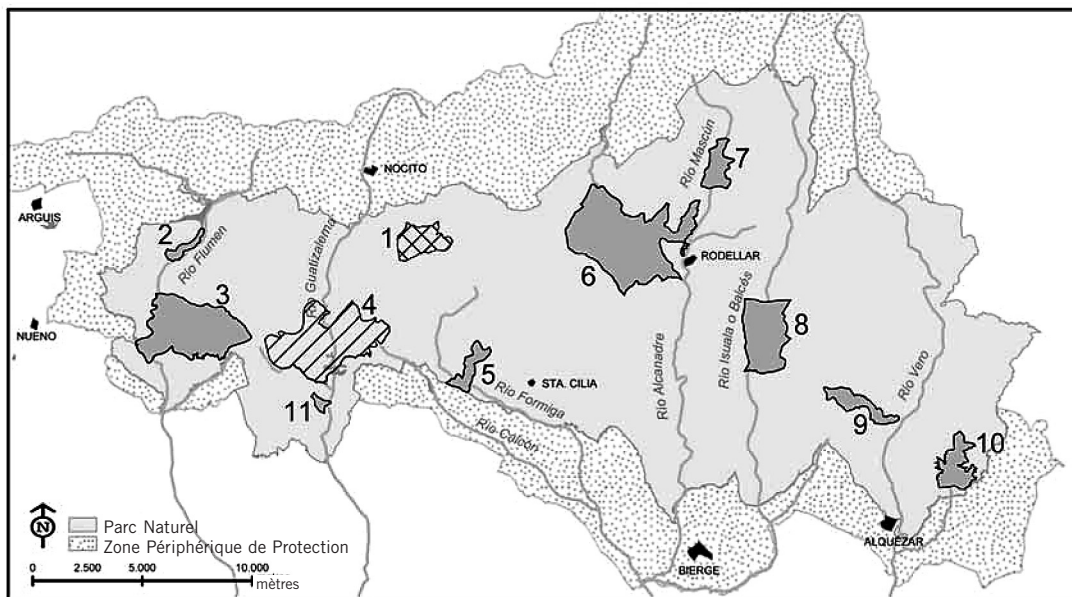
Parc Naturel de la Scie et des Canons de Guara
C/ Ricardo del Arco 6 - Huesca - Tél.: 974 29 33 96 - Fax: 974 29 31 47

Gérance de Développement Socio-économique
Centro de Interpretación - Bierge - Tél.: 974 34 34 30

Département d'Environnement
Direction générale de Développement Durable et de Biodiversité
Paseo María de Agustín 36 - Zaragoza - Standard: 976 71 40 00

Institut Aragonais de Gestion de l'Environnement
Avda. de la Paz 5, bajos - Huesca - Tél.: 974 29 33 93 - Fax: 974 29 33 94

Information les Centres d'Interprétation
Sodemasa - Tél.: 976 07 00 02



ZONES AVEC RESTRICTIONS POUR L'ESCALADE

1. ZR "Umbría Tozal de Guara"
2. ZUL3 "Cienfuens"
3. ZUL3 "Pico del Mediodía"
4. ZUL3 "Vadiello-San Cosme"
5. ZUL3 "Formiga"
6. ZUL3 "Alcanadre-Mascún inferior"
7. ZUL3 "Mascún Superior"
8. ZUL3 "Oscuros de Balcés"
9. ZUL3 "Barranco de la Choca"
10. ZUL3 "Barranco de Fomocal"
11. "Paredes Rojas" en UC1

PROHIBITIONS D'ESCALADE

- Défendu toute l'année
- Défendu du 1 décembre au 30 juin
- Restrictions par des zones. Voir un texte

RÈGLEMENTATION ESCALADE

■ Zone d'usage limité 3 (UL3):

- Cienfuens, Pico del Mediodía, Formiga, Alcanadre-Mascún inférieur, Mascún supérieur, Oscuros de Balcés, Barranco de Fornocal et Barranco de La Choca: interdite du 1er décembre au 30 juin.
- Secteur Vadiello-San Cosme:
 - Zone de **La Predicadera**: l'autorisation du Parc est obligatoire du 1er janvier au 30 juin.

- Zone de **La Mitra** et le massif du Borón: l'autorisation du Parc est obligatoire du 1er mars au 30 juin.
- Zone des **Mallos de San Jorge, paroi de San Cosme, Los Pepes** et la dénommée "Paroi de l'Entrenamiento" (au-dessus des derniers pitons du Canal del Palomo): interdite du 1er décembre au 30 juin.

- Dans la zone appelée "Paredes Rojas", à l'ouest de la route de Vadiello, après le troisième tunnel: interdite du 1er décembre au 30 juin.

ZONE DU PARC NATUREL	INTERDIT		PERMIS AVEC AUTORISATION		PERMIS SANS AUTORISATION
	Toute l'année	1-12 au 30-06	1-01 au 30-06	1-03 au 30-06	
UL3: Cienfuens, Pico del Mediodía, Formiga, Alcanadre-Mascún inferior, Mascún superior, Oscuros de Balcés, Barranco de Fornocal y Barranco de La Choca		x			
Zone de La Predicadera			x		
La Mitra et le massif du Borón				x	
Mallos de San Jorge, paroi de San Cosme, Los Pepes et paroi de l'Entrenamiento (au-dessus des derniers pitons du Canal del Palomo)		x			
"Paredes Rojas"		x			
Zone de Réserve "Umbría del Tozal de Guara"	x				
Le reste du Parc Naturel					x